



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA
GUADELOUPE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°971-2020-262

PUBLIÉ LE 7 DÉCEMBRE 2020

Sommaire

SECRETARIAT GENERAL

971-2020-12-07-005 - Arrêté SG/SCI du 7/12/20 modifiant l'arrêté SG/SCI du 10 août 2020 portant délégation de signature à Mme Karine MARTINE, responsable du CSPI (4 pages)

Page 3

971-2020-12-07-006 - Arrêté SG/SCI du 7/12/20 portant délégation de signature à Mme Anne de BERMONT, commissaire de police, directrice départementale de la police aux frontières de la Guadeloupe pour la délivrance de titres en zone réservée aéroportuaire (2 pages)

Page 8

SECRETARIAT GENERAL

971-2020-12-07-005

Arrêté SG/SCI du 7/12/20 modifiant l'arrêté SG/SCI du 10 août 2020 portant délégation de signature à Mme Karine MARTINE, responsable du CSPI



07 DEC. 2020

Arrêté SG/SCI du
modifiant l'arrêté SG/SCI/ du 10 août 2020 portant délégation de signature à
Madame Karine MARTINE, responsable du centre de services partagés interministériel (CSPI)

Le préfet de la région Guadeloupe,
préfet de la Guadeloupe
représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

- Vu** la loi n° 46-451 du 19 mars 1946 érigeant en départements la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane française et la Réunion,
- Vu** la loi n° 82-1171 du 31 décembre 1982 portant organisation des régions de Guadeloupe, Guyane, Martinique et de la Réunion ;
- Vu** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la république,
- Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu** la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- Vu** le décret n° 64-805 du 29 juillet 1964 modifié fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets ;
- Vu** le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration,
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n° 2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics ;
- Vu** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** le décret du Président de la République du 22 juillet 2020 portant nomination du préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, en outre représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin – ROCHATTE (Alexandre) ;
- Vu** le décret du Président de la République du 26 août 2020 portant nomination du secrétaire général de la préfecture de la Guadeloupe (classe fonctionnelle II) – M. CAUWEL (Sébastien) ;
- Vu** la directive ministérielle n° 11-323 du 8 avril 2011 relative à la mise en œuvre du processus d'exécution de la dépense en mode CHORUS ;
- Vu** la circulaire n° DF-MGFE-13-3242 de la direction du budget du ministère de l'économie et des finances du 4 décembre 2013 désignant le préfet de région en qualité de responsable de budget opérationnel de programme pour les services territoriaux placés sous son autorité ;

- Vu** la convention cadre de gestion, établie dans le courant du mois de juin 2020, d'un fonctionnaire de la transition écologique et solidaire mis à disposition de la préfecture de la région Guadeloupe ;
- Vu** les conventions de délégation de gestion conclues avec les services déconcentrés de la Guadeloupe pour la réalisation des tâches d'ordonnancement des recettes et des dépenses relevant des programmes basculés dans CHORUS depuis le 1^{er} janvier 2010 ;
- Vu** l'arrêté SG/SCI du 10 août 2020 portant délégation de signature à Mme Karine MARTINE, responsable du centre de services partagés interministériel (CSPI) ;
- Vu** les arrêtés modifiés des 16 septembre et 13 novembre 2020 portant délégation de signature à Mme Karine MARTINE, responsable du centre de services partagés interministériel (CSPI) ;
- Considérant** que les budgets opérationnels de programme d'exécution des dépenses pour lesquels la délégation de signature est donnée sont modifiés (ajout du BOP 0349 – Fonds pour la transformation de l'action publique) ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

Arrête

Article 1 – L'article 4 de l'arrêté du 16 septembre 2020 susvisé est modifié. Les budgets opérationnels de programmes d'exécution des dépenses pour lesquels la délégation de signature est donnée sont énumérés en annexe 1

Article 2 - Les autres articles restent inchangés.

Article 3 – le secrétaire général de la préfecture et la cheffe du centre de services partagés interministériel sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Basse-Terre, le

07 DEC. 2020

Le Préfet



Alexandre ROCHATTE

Délais et voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Guadeloupe et d'un recours hiérarchique.

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Nombre	Programmes	Périmètre d'exécution des dépenses du CSPI 971	Service prescripteur
1	0102	Accès et retour à l'emploi	DIECCTE
2	0103	Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	DIECCTE
3	0104	Intégration et accès à la nationalité française	Préfecture : SG
4	0106	Actions en faveur des familles vulnérables	DJSCS
5	0111	Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations au travail	DIECCTE
6	0112	Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	Préfecture : SGAR
7	0113	Paysages, eau et biodiversité	DEAL
8	0119	Concours financier aux communes et groupements de communes	Préfecture : SG
9	0120	Concours financiers aux départements	Préfecture : SG
10	0121	Concours financiers aux régions	Préfecture : SG
11	0122	Concours spécifiques et administration	Préfecture : SG
12	0123	Conditions de vie en outre-mer	Préfecture : SG – DEAL
13	0124	Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative	DJSCS
14	0129	Coordination du travail gouvernemental	Préfecture : SGAR
15	0131	Création	DAC
16	0134	Développement des entreprises et du tourisme	DIECCTE
17	0135	Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	DEAL
18	0137	Égalité entre les hommes et les femmes	DJSCS
19	0138	Emploi outre-mer	Préfecture : SGAR
20	0143	Enseignement technique agricole	DAAF
21	0147	Politique de la ville et Grand Paris	DJSCS
22	0148	Fonction publique	Préfecture : SG/SGAR
23	0149	Forêt	DAAF
24	0152	Gendarmerie nationale	GN
25	0154	Économie et développement durable de l'agriculture et des territoires	DAAF
26	0155	Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	DIECCTE
27	0156	Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	DRFIP
28	0157	Handicap et dépendance	DJSCS
29	0161	Intervention des services opérationnels	Sécurité civile
30	0162	Intervention s territoriales de l'État	SCL/DEAL/DAAF/DIECCTE
31	0163	Jeunesse et vie associative	DJSCS
32	0164	Cour des comptes et autres juridictions financières	CRC
33	0165	Conseil d'État et autres juridictions administratives	TA
34	0172	Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Préfecture : SGAR
35	0174	Energie, climat et après-mines	DEAL

36	0175	Patrimoines	DAC
37	0176	Police nationale	PN
38	0177	Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables	DJSCS
39	0180	Presse	DAC
40	0181	Prévention des risques	DEAL
41	0183	Protection maladie	DJSCS
42	0203	Infrastructures et services de transports	DEAL
43	0205	Sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture	DEAL
44	0206	Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	DAAF
45	0207	Sécurité et circulation routières	DEAL
46	0215	Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	DAAF
47	0216	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	Préfecture : SG
48	0217	Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer	DEAL/DJSCS
49	0218	Conduite et pilotage des politiques économique et financière	DRFIP
50	0219	Sport	DJSCS
51	0224	Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	DAC
52	0232	Vie politique, culturelle et associative	Préfecture : SG
53	0303	Immigration et asile	PN
54	0304	Lutte contre la pauvreté : revenu de solidarité active et expérimentations sociales	Préfecture : SGAR
55	0305	Stratégie économique et fiscale	DIECCTE
56	0307	Administration territoriale	Préfecture : SG
57	0309	Entretien des bâtiments de l'État	Préfecture : SG
58	0334	Livre et industries culturelles	DAC
59	<u>0349</u>	Fonds pour la transformation de l'action publique	Préfecture : SG
60	0354	Administration territoriale de l'État	Préfecture : SG
61	0723	Contribution aux dépenses immobilières	Préfecture : SG DEAL/DRFIP
62	0743	Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions	Anciens combattants
63	0754	Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, la circulation et la sécurité routière	Préfecture : SG
64	0787	Péréquation entre régions des ressources de la taxe d'apprentissage	DIECCTE
65	0788	Contractualisation pour le développement et la modernisation de l'apprentissage	DIECCTE
66	0789	Incitations financières en direction des entreprises respectant les quotas en alternance	DIECCTE
67	0832	Avances aux collectivités et établissements publics, et à la Nouvelle-Calédonie	Préfecture : SG
68	0833	Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes	Préfecture : SG

SECRETARIAT GENERAL

971-2020-12-07-006

Arrêté SG/SCI du 7/12/20 portant délégation de signature à
Mme Anne de BERMONT, commissaire de police,
directrice départementale de la police aux frontières de la
Guadeloupe pour la délivrance de titres en zone réservée
aéroportuaire



Arrêté SG/SCI du **07 DEC. 2020**

**portant délégation à Madame Anne de BERMONT, commissaire de police, directrice
départementale de la police aux frontières de la Guadeloupe pour
la délivrance de titres en zone réservée aéroportuaire**

Le préfet de la région Guadeloupe,
Préfet de la Guadeloupe
Représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée, relative à l'administration territoriale de la République, notamment l'article 6 ;
- Vu le décret n° 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aéroports et modifiant le code de l'aviation civile ;
- Vu le décret n° 2002-1026 du 31 janvier 2002 modifié relatif à certaines mesures de sûreté et de sécurité du transport aérien et modifiant le code de l'aviation civile ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2015-510 du 07 mai 2015 modifié, portant charte de la déconcentration ;
- Vu le décret du Président de la République du 22 juillet 2020 portant nomination du préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, en outre représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin – ROCHATTE (Alexandre) ;
- Vu l'arrêté ministériel DRCPN/ARH/CRN n° 163 du 05 mars 2019 portant prise de fonction de Madame Anne de BERMONT, commissaire de police en qualité de directrice départementale de la police aux frontières de la Guadeloupe, à compter du 1^{er} avril 2019 ;
- Vu l'arrêté ministériel N° 01351 du 04 juillet 2016 portant mutation de Monsieur Jean-Marc ADAINE en qualité de directeur départemental adjoint de la direction départementale de la police aux frontières de la Guadeloupe, à compter du 1^{er} novembre 2016 ;
- Vu l'arrêté ministériel DRCPN/SDARH/OF/N° 02132 du 11 juillet 2019 portant mutation de Madame Magaly LEBORGNE, Capitaine de police, à la direction départementale de la police aux frontières de la Guadeloupe en qualité de chef de Service de Police Aux Frontières (SPAFA), à compter du 2 septembre 2019 ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-011 du 18 février 2019 fixant les mesures de sûreté de l'aviation civile applicables sur l'aéroport de Pointe-à-Pitre Le Raizet ;
- Vu le procès-verbal d'installation du 1^{er} avril 2019 de Madame de BERMONT, commissaire de police en date du 1^{er} avril 2019, en qualité de directrice départementale de la police aux frontières de la Guadeloupe ;

Arrête

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à Madame Anne de BERMONT, commissaire de police, directrice départementale de la police aux frontières de la Guadeloupe pour :

- l'instruction des dossiers, la signature et la délivrance des habilitations, permettant l'accès en zone réservée de l'aérodrome Pointe-à-Pitre Le Raizet, prévues par les articles R213-3, R213-3-1 à R213-3-4 du code de l'aviation civile susvisé, exclusion faite des refus ;

- double agrément des agents de sûreté habilités à procéder à l'inspection filtrage des personnes et des bagages, prévu par l'article R213-5 du code de l'aviation civile,

- la saisine de la commission de sûreté de l'aérodrome Pointe-à-Pitre Le Raizet.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne de BERMONT commissaire de police, directrice départementale de la police aux frontières de la Guadeloupe, la délégation de signature est accordée à Monsieur Jean-Marc ADAINE, commandant de police, directeur départemental adjoint de la police aux frontières de la Guadeloupe et à Madame Magaly LEBORGNE, capitaine de police, chef du service de police aux frontières aéroport (SPAFA) à Les Abymes ;

Article 3 - Le directeur de cabinet du préfet de la région Guadeloupe et la directrice départementale de la police aux frontières de la Guadeloupe, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Basse-Terre, le **07 DEC. 2020**

Alexandre ROCHATTE



Délais et voies de recours –

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Guadeloupe et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur.

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Basse-Terre dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le sit Internet www.telerecours.fr